



## [LOCATAIRE]Volet défectueux

Par **tougi**, le **06/06/2013** à **20:53**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 7 mois, mon volet manuel ne fonctionne plus, je l'ai enroulé dans le mauvais sens (il n'existe pas de protection pour empêcher cela) sans forcer et le volet a lâché.

J'ai contacté mon proprio qui m'a fournit une facture afin de prouver que le volet a été changé il y a 3 ans.

L'intégralité du volet (Store + axe + manivelle) a été changé pour 240€. Etonné par le prix (très bas), j'ai fais venir 2 storistes pour faire un devis, ils m'ont tous dis que le mécanisme était d'origine (et donc que le mécanisme n'avait pas été changé il y a 3 ans).

Mon proprio dit que ce n'est pas possible et ne veut pas me croire et croire aux deux storistes.

Que dois je faire ? faire venir un expert ? Dans ce cas qui doit payer l'expert ?

Par **Lag0**, le **07/06/2013** à **08:17**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien l'objet de votre question.

Puisque c'est vous qui avez cassé ce volet par une mauvaise utilisation (enroulement à l'envers), la réparation est à votre charge.

Par **moisse**, le **07/06/2013** à **08:18**

Vous devez remettre le volet en état et c'est la seule chose qui importe, que le mécanisme soit à changer ou non.

Pour l'expert c'est comme au restaurant, celui qui le commande paie.

Par **tougi**, le **07/06/2013** à **08:48**

Le problème provient du fait que le storiste dit avoir changé il y a 3 ans le mécanisme or j'ai fais deux devis qui prouvent que le mécanisme est d'origine.

Il a donc certainement entre 5 et 10 ans. Je pensais donc que cela serait considéré comme une usure normale.

Par **moisse**, le **07/06/2013** à **08:54**

Franchement enrrouler un volet à l'envers n'a rien à voir avec la vétusté.

Les lames métalliques ou PVC ont un sens d'enroulement, et si le volet est justement métallique, vous avez dû en baver pour l'enrouler à l'envers.

Par **tougi**, le **07/06/2013** à **09:03**

Je n'ai à aucun moment forcé, c'est juste quand je suis arrivé au milieu de la fenêtre qu'il y a eu un blocage. A ce moment là j'ai arrêté.

Je veux bien croire que ça n'a certainement pas aidé le mécanisme.

Ce que j'aimerais savoir c'est que faut il faire quand on fait venir plusieurs storistes et qu'ils affirment que le store n'a pas été changé il y a 3 ans ?

Par **Lag0**, le **07/06/2013** à **14:16**

Comme déjà dit, la panne ne provient pas de la vétusté, mais d'une mauvaise manœuvre de votre part. Donc que le volet ait 3 ans ou 10 ans, cela ne change rien au fait que c'est à vous d'en supporter la remise en état.

Si la panne était apparue toute seule, la réponse aurait été différente.

Par **tougi**, le **01/07/2013** à **21:53**

Bonjour,

Le propriétaire a fait venir son storiste qui a reconnu que le volet n'avait pas été changé. Le propriétaire a donc changé le volet.

Pour info, lorsque le volet est trop vieux même si le locataire a causé une dégradation, c'est à la charge du proprio. Sinon le proprio n'aurait jamais à changer le matériel !!

Par **moisse**, le **02/07/2013** à **07:28**

Bonjour,

Nous vous remercions du retour et tant mieux pour vous.

Maintenant je sais que j'ai le droit de défoncer la vieille voiture de ma voisine, bruyante et polluante à souhait grâce à une fausse manœuvre genre marche arrière.

:-) [sourire]

Par **Lag0**, le **02/07/2013** à **07:47**

[citation]Pour info, lorsque le volet est trop vieux même si le locataire a causé une dégradation, c'est à la charge du proprio. Sinon le proprio n'aurait jamais à changer le matériel !![/citation]

Pour votre info, c'est faux...

L'important est de différencier la panne qui survient par vétusté de la dégradation faite par le locataire.

Prenons un exemple simple, un canapé âgé dans un meublé. Un jour, le locataire (de poids normal) s'assied et une latte casse, c'est une casse due à la vétusté et le locataire ne sera pas tenu responsable. Ce même canapé, le même locataire, mais au lieu de simplement s'asseoir, celui-ci se met à utiliser le canapé comme un trampoline et la même latte casse. La responsabilité du locataire est engagée et il devra mettre la main au portefeuille.